

**MAIRIE D'AURADÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 25 novembre 2021 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

**Sont présents à cette réunion :**

Mesdames ANDRÉONI Marie-Claude, BAYLAC Jacqueline, CASTAING Estelle, COASSIN Alexia, COSTANZO Françoise, LAVAUD Laurence, REY Hélène

Messieurs BALMISSE Jean-Jacques, CASONATO Lilian, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

**Absents excusés :** CLOS Gérard

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Alexia COASSIN est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 28 octobre est approuvé

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

**Ordre du Jour :**

- Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement du PLUI-h
- Débat sur les orientations du projet de règlement local de publicité intercommunal\*
- City Stade : Délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- Colis de Noël
- Questions diverses

Monsieur le Maire présente Mme BEN HAMOU qui souhaite aborder le problème des chats sur la commune. Elle souhaite informer les élus, qu'après avoir aperçu une portée de petits chatons, elle a décidé de les prendre en charge. Les trois chatons ont été stérilisé et deux ont été placé en famille. La femelle quant à elle sera stérilisée dans quelques semaines.

Elle dénonce un vrai problème de chats semi-sauvages sur la commune, notamment sur Enjouan-Martin et au cimetière. Plusieurs familles ont adopté et stérilisé des chatons mais il reste encore de trop nombreux chats errants qui prolifèrent.

Pour stopper les naissances, il faut que 73% des femelles et 90% des mâles soient stérilisés.

Madame BEN HAMOU va prendre contact avec le dispensaire de la SPA pour connaître les tarifs pour des stérilisations de masse. Certaines familles Auradéennes souhaitent bénéficier d'aides pour gérer les chats qu'elles nourrissent.

Monsieur LOUBENS affirme que si les administrés ne nourrissaient pas les chats en extérieur, ils seraient moins nombreux sur le centre du village. Il faut absolument arrêter de nourrir les chats au niveau des poubelles par exemple.

Pour M. BALMISSE, la prolifération des chats entraîne de nombreuses nuisances (excréments et détérioration de mobiliers extérieurs), notamment pour les habitants qui n'ont pas de chiens les chassant hors de leur terrain.

M. Le Maire précise que la Mairie de Frégouville a travaillé en partenariat avec la SACPA à hauteur de 100€/chat.

Pour M. POLIANI, il est nécessaire de faire prendre conscience aux habitants de la nécessité de stériliser leurs chats.

Pour les chats semi-sauvages, une collaboration avec une association doit être mise en place. M. le Maire va contacter la SPA du Gers.

Monsieur le Maire remercie Mme BEN HAMOU.

## **1. Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement du PLUI-h**

Monsieur le Maire rappelle que les orientations du PADD du PLUIH ont déjà été présentées dans chaque conseil municipal en Mai et Juin 2021, mais afin de pouvoir être compatible avec notre SCOT de Gascogne il est nécessaire de faire une petite mise à jour du taux de développement affiché dans le PADD sur les communes résidentielles (Pujaudran, Lias et Fontenilles).

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 14**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Prend acte de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable pour le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat.**

Monsieur le Maire rappelle que pour Auradé, l'élaboration du PLUI-H n'aura pas un impact important sur l'urbanisation de la Commune.

Il est a noté qu'avec le départ de Fontenilles, le projet prendra peut-être du retard. Tant que le PLUI-H n'a pas été adopté, la carte communale reste en vigueur.

## **2. Débat sur les orientations du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal**

En préalable au débat sur les orientations du RLPi, Monsieur le Maire expose l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du RLPi de la communauté de communes de la Gascogne toulousaine.

Il est rappelé que le RLPi est un instrument de planification locale de la publicité pour des motifs de protection du cadre de vie. Sa mise en place répond à la volonté d'adapter le règlement national de publicité aux spécificités du territoire en adoptant des prescriptions plus restrictives que ce dernier. Il s'agit notamment d'apporter, grâce au zonage du RLPi, une réponse adaptée au patrimoine architectural et paysager qu'il convient de préserver.

Le RLP comprend au moins un rapport de présentation, une partie réglementaire et des annexes.

Le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du RLPi par **délibération le 24 février 2016**. Les objectifs poursuivis par l'élaboration du RLPi ont ainsi été définis :

- 1) Améliorer la qualité de ses paysages urbains en particulier aux abords des grands axes de circulation et de renforcer ainsi son image le long des axes fréquentés qui la traversent, notamment le long de la RN 124 ;
- 2) Garantir un cadre de vie agréable à ses habitants, des entrées de villes attractives et des zones d'activités dynamiques, par exemple celle du pont Peyrin ;
- 3) Valoriser les parcours et les sites touristiques ;
- 4) protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural du territoire ;
- 5) Améliorer l'image et la qualité des seuils paysagers et des entrées de ville.

Cette délibération a été publiée, affichée et mention de cet affichage a été insérée dans la presse. Elle a également été notifiée aux personnes publiques associées.

#### **Présentation des orientations générales du RLPi**

L'article L. 581-14-1 du Code de l'environnement prévoit que le RLPi est élaboré conformément aux procédures d'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire expose les orientations générales du projet de RLPi. Afin de remplir ses objectifs, la communauté de communes de la Gascogne toulousaine s'est fixée les orientations suivantes :

- 1) Réduire la densité publicitaire ;
- 2) Réduire la pollution lumineuse des publicités, enseignes et préenseignes, faire des économies d'énergie et améliorer la qualité des paysages nocturnes ;
- 3) Éviter des implantations d'enseignes peu qualitatives ;
- 4) Limiter le nombre d'enseignes perpendiculaires par façade d'une même activité ainsi que leur saillie pour une meilleure intégration ;
- 5) Réduire l'impact des enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol ;
- 6) Réglementer les enseignes qui ne sont pas encadrées par la réglementation nationale pour éviter la surenchère de ce type d'enseignes ;
- 7) Harmoniser la réglementation locale entre enseignes permanentes et temporaires.

Au vu de ces éléments, le Maire ajoute que la tenue du débat sur les orientations générales du RLPi sera formalisée par une délibération. Il propose, ensuite, à l'assemblée qu'il soit donné acte de la présentation et du débat sur les orientations générales du RLPi en application des dispositions combinées des articles L. 514-14-1 du Code de l'environnement et L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 14**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Prend acte de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal, en application des dispositions combinées des articles L.581-14-1 du code de l'environnement et L.153-12 du code de l'urbanisme.**

### **3. City Stade : Délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de lancer l'opération de construction du city stade. Suite au choix de l'emplacement et aux devis réalisés, l'opération s'élèverait à :

- City park : 42 836€ + 11 130€ gazon = 53 966€ HT
- Plateforme : 26 540€ HT
- TOTAL : 80 506€ HT

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux : 20% pour les projets communaux= 16 101.20€
- Département : Dotation départementale rurale : 10% = 8 050.60€
- Région : Fonds Régional d'Intervention : 30% (max 21 000) = 21 000€
- CAF
- Autofinancement : 35 354.20€

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

**Pour : 14**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver le projet de construction d'un city stade**
- **D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus**
- **De solliciter les différentes subventions mobilisables pour ce projet.**

### **4. Colis de Noël**

Les groupes de distribution sont fait, la distribution sera effectuée semaine 51.

Les sachets de Noël pour les enfants seront distribués le jeudi 16 décembre et un colis sera offert aux trois enseignantes, pour les remercier de leur implication (présence à la cérémonie du 11 novembre).

### **5. Questions diverses**

- **Conseil d'école** : Monsieur SERVAT indique que la réunion s'est très bien passée, il n'y a eu rien à redire.
- **Réunion riverains « Rue du Crabet »** : Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'une réunion a été organisée le mercredi 24 novembre avec les riverains de la rue du Crabet. Plusieurs sujets ont été abordés : l'éclairage public, la création d'un piétonnier, la vitesse, l'urbanisme et les animaux domestiques. Rencontre appréciée par tous, les riverains ont pris conscience des

problèmes que peuvent engendrer leurs animaux (notamment les aboiements) et souhaite cohabiter intelligemment.

Monsieur LAMAGAT ajoute que c'est une très bonne initiative de réunir les quartiers pour discuter des projets et soulever les problèmes.

- **Containeurs** : Monsieur le Maire indique que les nouveaux conteneurs vont être installés d'ici trois semaines. Certains sites vont être supprimés. Il restera : l'école, Rue de la prade, Cap du Bosc, Blanquefort, Chemin du Broc, lotissement les jardins du Sarailhé. Une note sera envoyée aux administrés pour les prévenir de ce changement.
- **Vœux** : Au vu de la situation épidémique, une décision sera prise début janvier sur la célébration des vœux ou pas.
- **Boulodrome** : Monsieur POLIANI demande quand les travaux du boulodrome seront achevés, notamment la peinture du bureau, l'installation de la tourelle pour la hotte et l'électricité dans la pièce du haut.
- **Peupliers** : Monsieur le Maire remercie Messieurs LOUBENS, CLOS, ANDRÉONI Alain, ainsi que les agents techniques pour l'abattage de deux peupliers en bas du Mican. Les autres seront destinés à une entreprise de papeterie et seront retirés cet été après les moissons.

Séance levée à 22h30

Signatures :

M. LARROQUE Francis

Maire

Mme COASSIN Alexia

Secrétaire de séance